



**Office national du film du Canada**

**Évaluation du programme**

**de subventions et contributions**

**Mars 2010**

**Office national du film du Canada**  
**Évaluation du programme**  
**de subventions et contributions**  
**Mars 2010**

TABLE DES MATIÈRES

SECTION	PAGE
<b>1. Profil du programme</b> a. À propos de l'ONF b. Description du programme de subventions et contributions c. Principaux intervenants d. Utilisation des ressources e. Modèle logique	2
<b>2. Environnement du programme</b> a. Programme connexes b. Environnement externe	3
<b>3. Contexte de l'évaluation</b>	4
<b>4. Méthodologie</b>	5
<b>5. Pertinence et justification</b> a. Besoin constant du Programme b. Concordance avec le résultat stratégique de l'ONF c. Concordance avec les priorités gouvernementales d. Concordance avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral	7
<b>6. Rendement du Programme (efficacité, efficience et économie)</b> a. Atteinte des résultats escomptés b. Mise en évidence de l'efficience et de l'économie	12
<b>7. Succès et résultats : constatations clés</b> a. Résultats immédiats b. Résultats intermédiaires c. Résultats à long terme	14
<b>8. Recommandations et réaction de la direction</b>	20

## **1. Profil du programme**

### **1a. À propos de l'ONF**

Énoncé dans la *Loi sur le cinéma* de 1985, le mandat de l'ONF consiste à « *produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films* ». L'ONF a pour mission de produire et distribuer des œuvres audiovisuelles distinctives et innovatrices de manière à faire connaître et comprendre aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population.

### **1b. Description du programme de subventions et contributions**

Renouvelé le 21 mars 2005, le programme de subventions et contributions de l'ONF est établi à 250 000 \$ et représente moins de 0,4 % du budget de fonctionnement global de l'ONF. Le programme comprend les enveloppes suivantes :

- 1- 15 000 \$ de subventions pour appuyer et promouvoir le cinéma canadien;
- 2- 235 000 \$ de contributions pour appuyer et promouvoir le cinéma canadien.

Globalement, le Programme assure la promotion du cinéma et des cinéastes canadiens, et offre à l'industrie un soutien constant qui emprunte des formes variées. Les bénéficiaires sont généralement des particuliers canadiens et des organismes sans but lucratif enregistrés au Canada. Le maximum accordé à un bénéficiaire est de 25 000 \$. L'ONF attribue cette aide pour soutenir des activités liées au cinéma.

Le Programme sert principalement à commanditer des festivals, à offrir des prix et à soutenir des coopératives de cinéma. Constituant environ les 2/3 du Programme, les commandites et les prix de festivals sont des contributions en espèces versées conformément à des ententes de partenariat. Ces festivals, surtout axés sur les films d'animation, les documentaires et les œuvres néomédiatiques, ciblent des clientèles ou des thèmes qui concordent avec le mandat de l'ONF (p. ex., cinéastes de la relève ou autochtones, sujets à portée culturelle, régionale ou linguistique, et nouveaux médias.) Les prix décernés aux cinéastes reconnaissent des projets en documentaire et en animation dans des festivals donnés. L'aide est accordée dans toutes les grandes régions du pays.

Le dernier tiers du programme est affecté à des coopératives de cinéma locales, particulièrement en région, dans le but d'aider les cinéastes. Ces coopératives obtiennent ainsi du financement affecté à la production de films ou à la formation et au mentorat de leurs membres. Ces contributions au titre de la formation renforcent le travail de l'ONF en matière de formation des cinéastes, soit faciliter les échanges de savoir et favoriser la créativité, et permettent à l'ONF de nouer des liens avec les talents de la relève au sein de leur communauté locale.

### **Ventilation par type de subventions et contributions**

<b>2005-2010</b>	<b>\$ dépensés</b>	<b>Nombre de s et c</b>
Subventions –Prix	58 695 \$	26
Contributions – Festivals canadiens et autres organismes sans but lucratif soutenant le cinéma canadien	673 993 \$	131
Contributions – Programmes de formation	461 120 \$	101
<b>TOTAL S et C en 5 ans :</b>	<b>1 193 808 \$</b>	<b>258</b>

### Ventilation par région

<b>SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS</b>	<b>Totaux par région 2005-2010</b>	<b>%</b>
Colombie-Britannique	19 500 \$	2 %
Alberta	216 050 \$	18 %
Saskatchewan	63 700 \$	5 %
Manitoba	51 000 \$	4 %
Ontario	347 608 \$	29 %
Québec	231 850 \$	19 %
Nouveau-Brunswick	49 000 \$	4 %
Nouvelle-Écosse	94 200 \$	8 %
Île-du-Prince-Édouard	45 000 \$	4 %
Terre-Neuve-et-Labrador	47 000 \$	4 %
International	28 900 \$	2 %
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 193 808 \$</b>	<b>100 %</b>

### **1c. Principaux intervenants**

- Festivals et associations professionnelles sans but lucratif voués à la reconnaissance de réalisations exceptionnelles dans l'industrie canadienne du cinéma (comme l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision)
- Coopératives de cinéma offrant un éventail de cours, d'ateliers, de laboratoires et d'autres formes de soutien aux cinéastes indépendants de peu de moyens, (marché non commercial)
- Cinéastes canadiens (bénéficiaires de prix et de subventions de voyage)

- Cinéastes étrangers (qui deviennent admissibles en remportant une compétition organisée dans le cadre d'un festival), dans des cas exceptionnels
- Membres du grand public (participant à des activités financées par l'ONF dans le cadre d'un festival)

### **1d. Utilisation des ressources**

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 (prévisions)
Nombre de subventions	5	6	5	6	4
Nombre de contributions	48	57	39	44	44
Nombre total de subventions et contributions	53	63	44	50	48
Total d'ETP	0,47	0,47	0,47	0,47	0,47
Coût administratif total*	52 334 \$	53 643 \$	54 876 \$	55 699 \$	

\* Le coût administratif de fait pas partie de l'allocation du Programme de subventions et de contributions.

L'allocation de 250 000 \$ du programme de subventions et contributions est financée à même les ressources existantes de l'ONF. La planification des dépenses au titre du Programme relève de chaque division. Puisque les fonds du Programme sont inclus au budget de fonctionnement de chacune, les mêmes types de contrôles financiers s'y appliquent : approbation annuelle du budget et examens mensuels. Cette allocation est réservée chaque année, et des projets précis sont créés dans le système financier (Oracle) pour faire le suivi des budgets et des coûts. Le conseiller financier ou la conseillère financière de chaque division est chargé de la planification, de la budgétisation et des examens.

### **1e. Modèle logique**

Activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions au profit d'organismes sans but lucratif pour qu'ils participent à la promotion du cinéma canadien</li> <li>• Contributions destinées à aider et à promouvoir le cinéma canadien</li> </ul>
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contributions modestes – maximum de 25 000 \$ par bénéficiaire – à environ 50 cinéastes et organismes voués au cinéma par année</li> </ul>
Portée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement vise la promotion du documentaire et du film d'animation d'auteur, les cinéastes de la relève, l'engagement social, la diversité dans le cinéma canadien et l'innovation dans les nouveaux médias</li> </ul>
Facteurs externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les organismes financés démontrent qu'ils intègrent leurs activités au mandat de l'ONF</li> </ul>
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement permet aux organismes de tenir des programmes qui favorisent le développement des cinéastes canadiens et de l'industrie canadienne du cinéma</li> </ul>
Résultat immédiat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du cinéma et des cinéastes canadiens</li> <li>• Offre à l'industrie de diverses formes de soutien continu</li> <li>• Présence et mécanismes de reconnaissance qui favorisent le développement de l'industrie canadienne du cinéma.</li> </ul>
Résultats intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'une base permettant aux festivals, aux organismes et aux cinéastes de faire évoluer les carrières, de créer des œuvres et d'élargir les auditoires.</li> <li>• Accès accru au patrimoine culturel du Canada et offre de contenu riche et intéressant aux auditoires.</li> <li>• L'ONF remplit son mandat de chef de file national en innovation dans le domaine des nouveaux médias, du documentaire et du film d'animation de même que dans la promotion des cinéastes de la relève et de la diversité du cinéma canadien</li> </ul>
Résultats à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la croissance et au développement continus de l'industrie canadienne du cinéma grâce à la promotion directe de ses festivals, de ses organismes et</li> </ul>

de ses cinéastes.

- L'ONF progresse vers la réalisation de son objectif stratégique : être le reflet des valeurs de la société canadienne et des points de vue canadiens grâce à la production d'œuvres audiovisuelles canadiennes novatrices qui sont accessibles aux médias actuels.

## 2. Environnement du Programme

### 2a. Programmes connexes

L'ONF est membre du groupe de travail sur le financement fédéral des festivals de film et d'arts médiatiques au Canada (depuis sa première réunion, le 15 juillet 2008) constitué par la Direction des politiques et des programmes du film et de la vidéo de Patrimoine canadien. Le groupe de travail a été créé pour favoriser la collaboration entre les organismes de financement de festivals au sein du gouvernement fédéral par le partage d'information, et pour examiner des questions liées à la politique globale concernant le financement fédéral des festivals de film. Il se penche notamment sur les futures options d'aide financière qui s'offrent à la variété de clients au sein de la communauté des festivals de film. Il est composé des entités fédérales mentionnées ci-après, lesquelles accordent aux festivals de film un financement plus substantiel que ne le fait l'ONF, selon un processus de demande formel :

Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et ministère du Patrimoine canadien (*Direction générale des affaires du portefeuille, Politique du film et de la vidéo, Direction des programmes et du développement des arts, Direction de la participation dans les communautés, Direction du développement du commerce et de l'investissement*).

À l'automne 2008, il a été convenu de créer un sous-groupe de travail sur l'harmonisation et la collaboration à l'échelon des analystes/gestionnaires en vue d'examiner l'harmonisation des formules de demande d'aide et la collaboration entre les organismes de financement de festivals au moyen du partage d'information. Le travail du sous-groupe devrait aider le groupe de travail à étudier l'harmonisation du Programme et d'autres questions liées aux organismes de financement de festivals.

Les états financiers des coopératives de cinéma indiquent clairement le nom des organismes de financement. Les coopératives obtiennent habituellement du financement de tous les échelons gouvernementaux. Au fédéral, Patrimoine canadien, Téléfilm, DRHC, le Conseil des Arts du Canada, la SRC sont des noms qui reviennent régulièrement. Il convient toutefois de noter que les contributions de l'ONF se distinguent de celles des autres organismes fédéraux pour ce qui est des résultats escomptés. (Voir la section 7.)

En dehors du programme de subventions et contributions, le soutien offert aux

cinéastes de la relève par les provinces et territoires varie sensiblement puisque ces instances n'accordent pas toutes la même priorité à la production cinématographique et que plusieurs d'entre elles n'ont pas les ressources voulues pour y investir. L'intervention d'autres organismes fédéraux prend essentiellement la forme d'une aide financière. Le programme de subventions et de contributions de l'ONF est un complément de son mandat global de servir directement de mentor. Grâce à ce programme, les cinéastes obtiennent une formation et expérimentent le contenu, la technique et la forme dans un milieu propice à leur développement.

## **2b. Environnement externe**

Depuis sa création, l'ONF s'est engagé à rendre les films accessibles et à faire des projections des vecteurs d'interaction et de changement social. Le passage au numérique à l'échelle mondiale modifie de fond en comble les modes d'utilisation et d'interaction des auditoires par rapport aux médias audiovisuels. La consommation de contenu en ligne, sur cellulaires ou autres appareils portatifs a déjà supplanté le visionnage télévisuel traditionnel auprès de la jeune génération. Alors que de plus en plus de Canadiens et de Canadiennes s'approprient l'univers du numérique, ils exigent une gamme complète de produits, dont une programmation audiovisuelle. La grande consommation de contenu culturel canadien sur les nouvelles plateformes indique qu'il existe une forte demande pour ce genre de programmation. L'environnement numérique exige de nouvelles approches créatives, de nouvelles grammaires et de nouveaux langages audiovisuels, de nouvelles façons d'interagir avec les auditoires en tant que créateurs, de même que nouveaux modèles d'affaires et de nouveaux flux de travaux.

Conséquence du passage mondial au numérique, le programme de subventions et de contributions consacre une partie de son soutien à des festivals qui encouragent l'excellence en nouveaux médias et nouvelles plateformes, et dévoilent ainsi les tendances futures de l'industrie. Les créateurs d'œuvres nouveaux médias obtiennent davantage de prix. De plus, le montant de chaque contribution a diminué afin de soutenir des festivals mieux ciblés. Au fil des ans, l'ONF a accru le financement qu'il accorde aux activités festivières touchant un large public (comme les activités gratuites du Festival international du film de Toronto) débordant ainsi le cadre des activités exclusivement réservées à l'industrie du cinéma.

Les éléments qui caractérisent l'ère numérique sont la capacité d'interaction, la mobilité, la maîtrise de la durée d'utilisation, le contenu généré par l'utilisateur et la démocratisation générale des médias. Puisque le matériel de production est désormais plus abordable, de plus en plus de gens utilisent des services de production. Les coopératives de cinéma constituent un point d'entrée pour les aspirants cinéastes désireux de participer à des ateliers de cinéma. Par ailleurs, le climat du financement dans le domaine des arts se détériore sans cesse mais, grâce au maintien du programme de subventions et contributions, l'ONF continue d'aider les communautés de cinéastes en région par l'intermédiaire des coopératives.

### 3. Contexte de l'évaluation

La présente évaluation regroupe des données qui serviront à rendre compte du programme de subventions et contributions (le Programme) de l'ONF et à prendre des décisions quant à sa poursuite en mars 2010. Le rapport se fonde sur les recherches effectuées à l'interne par l'équipe de planification stratégique et un consultant externe. L'évaluation est conforme au paragraphe 42(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à l'article 6.5.3 de la *Politique sur les paiements de transfert* du Conseil du Trésor.

L'évaluation porte sur le degré de succès remporté par le Programme de l'ONF quant à l'atteinte des objectifs énoncés dans les modalités du Programme approuvé en mars 2005. Elle traite aussi des enjeux fondamentaux dont il est question dans l'Annexe A de la *Politique sur l'évaluation* établie par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et plus particulièrement des éléments suivants :

- Pertinence et justification du Programme (répond-il à un besoin manifeste de la population canadienne? concorde-t-il avec le résultat stratégique visé par l'ONF et les priorités du gouvernement fédéral? quels sont les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans l'exécution du programme?)
- Rendement du programme (efficacité, efficience et économie) : a-t-on atteint les résultats escomptés? utilise-t-on les ressources de manière efficiente et efficace?)

Enfin, la section 7, intitulée Succès et résultats, résume les principales constatations sur les liens entre les objectifs énoncés dans le Programme et les résultats précis obtenus.

L'évaluation porte sur la période de renouvellement de l'entente de cinq ans (du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2010).

#### 4. Méthodologie

L'évaluation permet de comprendre la situation du Programme dans son contexte de manière à déterminer sa pertinence et sa nécessité sur une base permanente. Elle se base les objectifs établis et les résultats escomptés. Compte tenu des caractéristiques du Programme et des circonstances de l'évaluation, on a opté pour une méthodologie non expérimentale, et l'information a été recueillie par le biais d'entrevues avec le personnel responsable du Programme, les gestionnaires et les parties intéressées ainsi par consultation de documents administratifs et d'analyses documentaires.

Au total, on a interviewé sept bénéficiaires du programme de subventions et contributions, lesquels constituent un échantillon représentatif des organismes et personnes financées par le Programme.

Les personnes et organismes interviewés ont été choisis en fonction de leurs activités et mandat. Cette façon de procéder empêche que l'évaluation ne soit orientée sur un type de récipiendaire en particulier. Les données ont été recueillies auprès des organisateurs de quatre festivals de portée nationale et internationale – le Festival canadien du documentaire international Hot Docs, l'ImagineNative Film and Media Arts Festival, le Festival du film asiatique de Vancouver et le Festival du film de l'Outaouais – et de deux coopératives de cinéma, soit le Centre for Art Tapes et la New Brunswick Film Cooperative, lesquels représentent le secteur de la formation des cinéastes et les centres d'aide. Enfin, on a interviewé un bénéficiaire de subvention, Dennis Allen, qui représente les cinq ou six cinéastes ayant bénéficié des subventions annuelles accordées par le programme pour souligner l'excellence en cinématographie.

La revue documentaire a consisté en analyses (gouvernementales et indépendantes) des besoins de l'industrie canadienne du cinéma et de documents officiels, comme le budget fédéral de 2009, l'Architecture des activités de programme (AAP) et l'examen stratégique de l'ONF.

Plusieurs documents administratifs ont été consultés, notamment l'actuelle entente de renouvellement du programme de subventions et contributions, les ententes de partenariat et les rapports des festivals et des coopératives, de même que des examens des dépenses. La consultation de ces examens a permis d'analyser la mise en œuvre et le contrôle financier du programme et d'évaluer son efficacité financière ainsi que sa stratégie de gestion. Les entrevues effectuées avec les responsables de l'administration du Programme ont complété les renseignements tirés de ces rapports.

## Limites :

<b>2005-2010</b>	<b>Nombre de S et C</b>	<b>Réceptaires uniques</b>
Subventions – Prix	26	26
Contributions - Festivals canadiens et autres organismes sans but lucratif soutenant le cinéma canadien	131	61
Contributions – Programmes de formation	101	32
<b>TOTAL des S et C sur 5 ans :</b>	<b>258</b>	<b>119</b>

Le programme de subventions et contributions a distribué 26 subventions à des cinéastes (en fonction du mérite de leur projet) et fait 232 contributions à des festivals, programmes de formation et autres organismes, dont 93 à des organisations uniques (61 à des festivals et à des organismes sans but lucratif, 32 à des programmes de formation), et plusieurs organismes ont bénéficié de financement plus d'une fois en cinq ans.

En raison des contraintes de temps, nous n'avons pu interviewer qu'un petit échantillon de cinéastes, d'organisateur de festivals et de coopératives ayant reçu l'appui du Programme. Ainsi, les sept entrevues ayant servi à rendre compte du Programme représentent 6 % du nombre total de bénéficiaires en cinq ans. L'analyse présuppose que comme ces sept entrevues sont représentatives de l'ensemble des organismes financés par le Programme, l'évaluation reflètera la réalité du Programme au moment de tirer les conclusions.

Dans la mesure du possible, l'absence de données obtenues par entrevues a été compensée par les rapports annuels des bénéficiaires de subventions et contributions.

## **5. Pertinence et justification**

### **5a. Besoin constant du Programme**

Le Programme répond aux besoins des Canadiens et Canadiennes en soutenant les organismes qui offrent des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel aux cinéastes de la relève. Au Canada, le secteur de la production cinématographique est un gros employeur et le volume total de la production cinématographique et télévisuelle s'accroît depuis nombre d'années (profil de l'industrie publié par l'ACPFT). Selon un examen de la formation dans l'industrie du film et de la vidéo effectué par Mercadex International en 2002, les programmes de formation utiles donnés aux débutants sont des composantes clés du développement de l'industrie, tout comme le perfectionnement continu offert aux professionnels de

l'industrie. Par conséquent, le secteur du film et de la vidéo est un élément clé de l'économie canadienne qui serait mis à risque s'il n'y avait pas de programmes de formation utiles à tous les échelons pour assurer à l'industrie un afflux constant de débutants qualifiés. De plus, la crise économique qui sévit actuellement fait ressortir la nécessité de la formation et du recyclage pour l'avenir d'une économie axée sur le savoir. Le soutien apporté aux cinéastes et aux créateurs dans le domaine de la création avec les nouvelles technologies mettra le Canada à l'avant-garde de l'innovation culturelle. Nombre d'études révèlent qu'il n'y a pas assez de programmes qui jettent un pont entre la formation structurée et l'exercice du métier en milieu professionnel. Ce problème a fait l'objet d'une étude poussée parue en 2005 sur les questions liées à la formation dans l'industrie du film et de la télévision commandée par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) intitulé *1,2,3... Action! Recommandations pour une stratégie nationale de formation dans l'industrie du cinéma*. Selon ce rapport, le pont que jette l'ONF entre la formation structurée et la carrière dans l'industrie est très important, et le Conseil a recommandé de le reconnaître et de l'utiliser à son plein potentiel. Toujours selon ce rapport, les organismes nationaux qui se consacrent à la formation, de même que les établissements d'enseignement, sont des responsables clés; ils doivent assurer la promotion de l'ONF et établir des liens avec lui au moyen de stages en milieu de travail associés à des possibilités de mentorat, d'alliance avec des coopératives et de distribution des films des cinéastes de la relève.

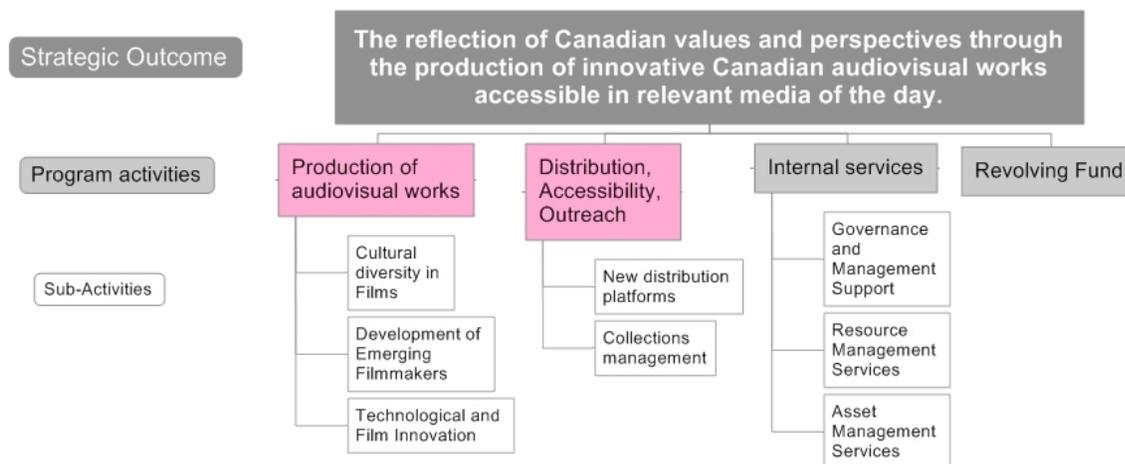
Pour intéresser la population canadienne disséminée dans un pays si vaste, une population si diversifiée, dont la variété de discours locaux, régionaux et nationaux compte pour la richesse de sa culture, nous avons besoin des coopératives de cinéma, des organismes sans but lucratif et des festivals qui existent dans toutes les régions et communautés du pays. Le besoin de ce programme est conforme à l'un des objectifs énoncés dans la Loi sur le multiculturalisme canadien, soit : « reconnaître le fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et se traduit par la liberté, pour tous ses membres, de maintenir, de valoriser et de partager leur patrimoine culturel ». Par de modestes contributions à nombre de festivals et d'organismes (environ 50 chaque année), le Programme répond donc à ce besoin de diversité même. Il répond également au besoin de la population canadienne en lui donnant accès à sa culture et en lui donnant l'occasion de se rassembler dans le cadre d'expériences communes.

Le soutien apporté aux cinéastes de la relève, aux festivals et autres organismes sans but lucratif constitue par conséquent la façon la plus efficiente, selon le mandat de l'ONF, d'atteindre les objectifs du programme de subventions et contributions.

## **5b. Concordance avec le résultat stratégique de l'ONF**

Les objectifs du Programme de l'ONF concordent avec les objectifs stratégiques, les activités et les sous-activités de l'Architecture des activités de programmes (AAP) de

l'ONF. Le tableau ci-après montre les sous-activités directement reliées au Programme (surlignées en rose).



Comme l'indique l'AAP, l'ONF favorise l'expression de points de vue par les Autochtones et les diverses communautés ethnoculturelles en produisant des œuvres audiovisuelles qui reflètent leurs réalités. Il encourage l'épanouissement des talents créateurs de ces groupes en mettant en œuvre divers programmes de formation et de perfectionnement, ce qui consolide la production cinématographique dans ces communautés à l'échelle du pays. L'attachement à la dualité linguistique et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire sous-tend toutes les activités de l'ONF.

Conformément à son plan stratégique, l'ONF a pour objectif de soutenir et revitaliser les programmes destinés aux cinéastes de la relève, de les adapter aux nouvelles technologies et d'accroître leur rayonnement dans tous les coins du pays. L'aide aux coopératives cinématographiques en région au moyen du Programme contribue à atteindre cet objectif et à créer une base de données sur ce bassin de nouveaux talents.

Le soutien que procure l'ONF aux festivals concorde avec l'objectif stratégique de l'organisation en matière d'accessibilité étendue et d'engagement citoyen, selon lequel l'institution s'efforce d'élargir l'accès des auditoires canadiens et étrangers à ses œuvres, sur toutes les plateformes pertinentes. Le Programme donne aussi à l'ONF l'occasion de nouer des liens avec les auditoires et les cinéastes des diverses communautés.

### 5c. Concordance avec les priorités gouvernementales

Des exemples concrets et éloquentes montrent que les objectifs du Programme concordent avec les priorités du gouvernement fédéral. L'aide aux arts et à la culture a été souligné par le gouvernement dans le budget de 2009. Comme il est précisé dans le plan budgétaire, « *la culture est le reflet de notre identité nationale, de l'image que*

*nous avons de nous-mêmes (...) et de celle que le reste du monde se fait de nous.* » Le budget de 2009 fournit un montant additionnel au Programme national de formation dans le secteur des arts qu'administre Patrimoine canadien afin d'appuyer plusieurs organismes de formation au Canada. Cet investissement traduit la volonté du gouvernement de faire en sorte que le Canada soit reconnu à l'échelle internationale comme un carrefour culturel.

L'aide que procure le Programme aux coopératives de cinéma et aux cinéastes de la relève concorde avec cette priorité gouvernementale puisqu'elle offre des occasions de formation aux cinéastes canadiens, qui produisent ainsi leur première œuvre audiovisuelle, et qu'elle les prépare à participer pleinement à l'économie et aux professions axées sur le savoir. Cette formation est acquise dans un cadre de production où l'innovation – technique ou cinématographique – est favorisée.

Le Programme concorde aussi avec les priorités spécifiques à la Direction des politiques et des programmes du film et de la vidéo puisqu'il soutient les festivals, les organismes sans but lucratif et les coopératives de manière à bâtir et à rejoindre de nouveaux auditoires pour les films canadiens. Le Programme favorise la diversité des films de manière à multiplier les occasions pour que les Canadiens et Canadiennes réfléchissent aux enjeux qui les interpellent. Les prix accordés et soutenus par le programme sont une forme d'investissement dans l'excellence qui stimule l'essor constant d'une industrie cinématographique florissante. Grâce à ses investissements dans des organisations qui privilégient et mettent en valeur l'innovation dans les nouveaux médias, le Programme soutient les cinéastes canadiens qui exploitent les nouvelles technologies. Enfin, par les efforts déployés afin de favoriser et soutenir les occasions de réaliser et de présenter des films canadiens, le Programme contribue au rayonnement continu de l'industrie canadienne du cinéma auprès des auditoires internationaux.

#### **5d. Concordance avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral**

L'ONF contribue à l'atteinte de deux résultats liés aux affaires sociales conformément au rapport *Le rendement du Canada 2008-2009* : 1) une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale; 2) une culture et un patrimoine canadiens dynamiques. Le rôle global du gouvernement du Canada par rapport à ces résultats est d'élaborer des activités de programmes de manière que *« les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde. »* (*Le rendement du Canada 2008-2009*) Dans le discours du budget de janvier 2009, on pouvait lire : *« Nous allons établir une nouvelle structure de soutien de la culture et du patrimoine canadiens, dans le domaine des activités et des expositions, des parcs nationaux et des sites patrimoniaux, de la radiotélévision et des journaux communautaires, des arts, du tourisme et du sport. »* Le *Plan d'action économique du Canada* (le 27 janvier 2009) énonçait : *« La culture est le reflet de notre identité nationale, de l'image que nous avons de nous-mêmes au pays et de celle que le reste du monde se fait de nous. Tous les jours, les Canadiens ont l'occasion d'apprécier l'essence même de leur pays riche et diversifié grâce aux œuvres d'artistes très talentueux. »* Comme

on le voit à la lecture du rapport *Le rendement du Canada 2008-2009*, « *une culture et un patrimoine canadiens dynamiques* » est l'un des treize secteurs de résultats stratégiques visés par le gouvernement du Canada.

Le Programme de l'ONF cadre avec ce rôle. Par le soutien financier apporté aux festivals et aux coopératives de cinéma qui favorisent la diversité linguistique, régionale et culturelle, le Programme contribue à refléter la diversité des valeurs canadiennes et à soutenir la participation démocratique. Cet apport résulte directement d'un attachement à la pluralité des discours locaux, régionaux et nationaux. Le Programme offre le soutien qui fait défaut dans le secteur privé et donne un bon coup de pouce aux communautés mal desservies et aux artisans des nouvelles formes d'expression audiovisuelle.

À la lumière de ces efforts, nous affirmons que le Programme soutient le rôle du gouvernement en matière de préservation et d'accentuation du multiculturalisme puisqu'il permet aux cinéastes des diverses régions et communautés – ethnoculturelles, autochtones et linguistiques – de continuer à innover et à enrichir la culture et les valeurs canadiennes.

## 6. Rendement du Programme (efficacité, efficience et économie)

### 6a. Atteinte des résultats escomptés

*Évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des résultats escomptés (mesure dans laquelle le Programme a été exécuté comme prévu)*

Surveillance du rendement

#### Surveillance financière

L'ONF rédige des lettres d'entente ou des contrats qui exposent les montants à accorder et les objectifs visés. Ces documents sont signés par le directeur général ou la directrice générale autorisés conformément à la Charte des pouvoirs financiers de signer. Le conseiller financier ou la conseillère financière reçoit une copie de toutes les ententes et il lui incombe de surveiller régulièrement les coûts et le budget. Un rapport annuel sur les dépenses, qui sert d'outil de responsabilisation, est également produit par le conseiller financier principal.

#### Autres outils de surveillance ou de création de rapports

##### *Festivals*

- Bilan établi avec les organisateurs de grands festivals
- Rencontres avec les partenaires pour évaluer si les objectifs ont été atteints, pour en fixer de nouveaux et pour adapter les dépenses du Programme aux nouvelles réalités du marché
- Mesure de l'auditoire : données obtenues par certains festivals

##### *Coopératives de cinéma*

- Rapport annuel sur l'utilisation des fonds accordés par l'ONF
- États financiers non vérifiés
- Vérification pour savoir si les fonds ont été consacrés à des films précis : l'ONF reçoit tous les ans la liste des films qui ont profité du Programme et qui ont été projetés
- Exemplaires des œuvres qui ont profité de la contribution
- Exemple de bulletins et de matériel promotionnel (faisant état de la contribution de l'ONF)

### 6b. Mise en évidence de l'efficience et de l'économie

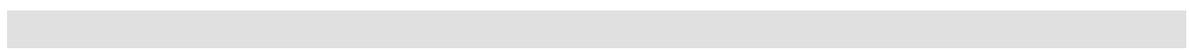
*Structure de gouvernance*

L'ONF a une procédure relative au pouvoir financier qui décrit précisément les transferts effectués dans le cadre du programme de subventions et contributions. Les contributions doivent être autorisées par un directeur général ou une directrice générale, la directrice générale des Finances ou le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Les plans d'action des divisions montrent que les transferts sont planifiés et approuvés au début de chaque exercice financier. Les examens budgétaires sont effectués par les responsables des finances et les directrices générales des programmes sur une base mensuelle et annuelle. Les présentations à l'équipe de direction sont réalisées tous les trimestres.

Conformément à l'évaluation fondée sur le Cadre de responsabilisation de gestion, la direction de l'ONF a été cotée FORT dans le secteur 17 (gestion financière et contrôles financiers), le Conseil du Trésor ayant établi que la gestion financière était très bonne.

Le programme de subventions et contributions est administré par différentes divisions de l'ONF. Il faudrait affecter un gestionnaire qui serait responsable de la coordination avec les différentes divisions et qui veillerait à l'atteinte des objectifs et à l'évaluation des résultats pour l'ensemble du programme.



## 7. Succès et résultats : constatations clés

Conformément aux modalités de l'entente de renouvellement, la description du programme de subventions énonce les deux objectifs suivants :

- Accorder des subventions visant à soutenir les grandes activités cinématographiques d'intérêt national ou international qui sont tenues au Canada.
- Fournir des contributions visant à aider les organismes sans but lucratif engagés dans la formation en cinéma et visant à promouvoir le cinéma canadien.

Conformément à la même entente de renouvellement, le programme de subventions et contributions vise l'atteinte des résultats énoncés ci-dessous :

1. Contribuer au développement de l'industrie canadienne du cinéma, particulièrement dans les genres documentaire et film d'animation. Le Programme met en œuvre la promotion du cinéma et des cinéastes canadiens et offre à l'industrie un soutien constant.
2. L'ONF obtient une présence active et une reconnaissance dans les initiatives de développement du cinéma canadien en documentaire et en animation, un impact chez les jeunes et le développement de nouveaux talents. L'aide accordée en vertu du Programme est aussi une démonstration du rôle et de la responsabilité du commissaire de l'ONF comme commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Le succès obtenu par le Programme dans l'atteinte de ces résultats est évalué dans les sections ci-après. L'évaluation est suivie d'un aperçu des résultats intermédiaires et à long terme visés par le Programme.

REMARQUE : L'information recueillie est pour le moment insuffisante, et il n'y a pas assez d'indicateurs du rendement du Programme pour mesurer les résultats de manière concrète. Par conséquent, ces résultats ont été évalués par entrevues et au moyen de documents produits par ses bénéficiaires. Les constatations présentées ci-après ont trait aux succès les plus récents enregistrés dans les résultats immédiats du programme, qui servent à déterminer les résultats intermédiaires et à long terme.

### 7a. Résultats immédiats

***Le Programme assure la promotion du cinéma et des cinéastes canadiens, particulièrement dans les genres documentaire et film d'animation.***

Depuis son renouvellement en 2005, le Programme a offert en tout 258 subventions à 119 festivals de film, organismes sans but lucratif et cinéastes aux quatre coins du pays. Selon les études, ces subventions, qui totalisent 1 193 808 \$, ont aidé à

augmenter la capacité de promotion de cette industrie par les bénéficiaires mêmes. Depuis 2005, le Programme a aidé 61 festivals et organismes sans but lucratif au moyen de 131 contributions qui se chiffrent à 673 993 \$, favorisant ainsi le rassemblement des Canadiens et Canadiennes dans une expérience commune. Par exemple, les 3000 \$ fournis à l'ImagineNATIVE Film and Media Arts Festival en 2009 ont réuni artistes et cinéastes pour la projection de leurs œuvres. La présence même des artistes a favorisé l'engagement de l'auditoire par une courte introduction des films et une période de questions suivant la projection. Par exemple, on lit dans le rapport final de l'ImagineNATIVE Film and Media Arts Festival :

L'aide de l'ONF nous permet de réaffecter des fonds à nombre d'autres éléments du festival, y compris le paiement du cachet des artistes présents/des droits de diffusion, leurs frais de déplacement, les frais de location de locaux et d'autres coûts liés à la présentation des films. Cette aide favorise l'accessibilité du festival à des auditoires diversifiés (...) et nous permet d'offrir gratuitement l'inscription des œuvres proposées pour le festival.

Il est prouvé que de telles expériences partagées encouragent la discussion et la participation aux discours locaux, régionaux et nationaux (tel qu'énoncé dans la section Besoin constant du programme). Le Programme favorise aussi le cinéma axé sur d'autres ethnies ailleurs au pays. Ainsi, la contribution de 1000 \$ versée en 2009 au Vancouver Asian Film Festival (VAFF) — dont le mandat est axé sur le cinéma asiatique du Canada — permet l'organisation du déjeuner des cinéastes au cours duquel les cinéastes de la relève ont l'occasion de rencontrer des professionnels de l'industrie et des membres du personnel de l'ONF. Les fonds de l'ONF donnent donc à la relève l'occasion de participer plus pleinement à l'industrie canadienne du cinéma, d'ajouter leur touche personnelle et de se faire entendre.

Le Programme est aussi une source de soutien aux œuvres et aux cinéastes canadiens par les contributions versées aux coopératives. Depuis 2005, il a fourni 101 contributions totalisant 461 120 \$ à 32 coopératives de toutes les régions du Canada (voir page 3); 52 % de ces contributions ont été faites à l'extérieur de l'Ontario et du Québec, dont 18 % en Alberta, tandis que les autres provinces ont reçu entre 2 et 8 % des fonds du Programme. Ces contributions aident à couvrir le coût de programmes de formation et de mentorat dans un certain nombre de secteurs. Ainsi, les 5000 \$ attribués au Centre for Art Tapes (CFAT) en 2009 ont été affectés à de tels programmes destinés aux artistes débutants en vidéo et nouveaux médias. Ce financement a donné des résultats concrets puisque des cinéastes de la relève entrent sur le marché de l'industrie canadienne du film chaque année. Selon le CFAT, depuis 2004, quatre cinéastes — Rick Warden, Jasmine Oore, Ariel Nasr et Megan Wennberg — ayant participé à son programme de mentorat Media Arts Scholarship évoluent maintenant dans l'industrie comme réalisateurs ou producteurs professionnels. Les films produits depuis par Jasmine Oore et Megan Wennberg ont même été primés.

Donnons un autre exemple. Grâce à une contribution de 9000 \$, la New Brunswick

Filmmakers' Co-operative (NBFC) a dispensé des programmes de formation dans les communautés mal desservies de la province. Résultats : perfectionnement des compétences chez de nombreux artistes du cinéma au Nouveau-Brunswick, ce qui consolide l'industrie régionale et, de ce fait, l'industrie canadienne du cinéma dans son ensemble. Rendues possibles par le financement de l'ONF, les activités de rayonnement communautaire de la NBFC améliorent constamment les compétences régionales des artisans qui permettent de consolider et de développer l'industrie du cinéma.

Depuis 2005, l'ONF a donné, par le Programme, 26 subventions totalisant 58 695 \$ à des cinéastes. Pour ces derniers, les prix de l'ONF sont un moyen de réaliser et de présenter d'autres œuvres; ils y trouvent non seulement une aide financière, mais aussi l'occasion d'être associés à la réputation de l'ONF comme chef de file dans des secteurs clés de l'industrie du cinéma. Le cinéaste autochtone Dennis Allen dit que la subvention reçue du Programme, le prix Alanis-Obomsawin du meilleur documentaire, a été bénéfique à sa carrière de cinéaste. Ayant utilisé les fonds ainsi obtenus pour rédiger un scénario, il affirme que son prix lui a donné plus de prestige à titre de documentariste :

Chaque fois que je demande une subvention, je précise que j'ai gagné un prix de l'ONF. De manière générale, l'attention qu'a suscitée le prix dans la presse a substantiellement amélioré la considération accordée à mon film et au cinéaste que je suis (...).

À l'échelle internationale, l'ONF a la réputation d'être sans doute l'une des plus prestigieuses institutions du documentaire. Être associé à lui grâce à ce prix, être associé à l'ONF de manière générale, n'est pas le moindre des coups de pouce vers la réalisation d'autres films.

***Le Programme offre à l'industrie canadienne du cinéma un soutien constant qui emprunte des formes variées.***

Le Programme facilite les partenariats entre l'ONF et les festivals de film canadiens. Ces partenariats impliquent souvent la présence de l'ONF à ces festivals, ce qui ouvre d'autres possibilités aux cinéastes canadiens. Ainsi, les organisateurs du Festival canadien du documentaire international Hot Docs soutiennent que, sans cette contribution, ils ne pourraient pas collaborer aussi efficacement à d'autres fonctions avec l'ONF. Les fonds accordés permettent au festival d'offrir d'autres formes d'aide aux cinéastes, ce qui permet de développer l'industrie canadienne du cinéma, à travers la formation et le perfectionnement, au-delà de la tenue même du festival.

Les organisateurs de l'imagineNATIVE Festival abondent dans le même sens. Dans leur rapport final de 2009, ils font référence à d'autres engagements avec l'ONF qui dépendent en partie du Programme :

(...) l'aide [de l'ONF] prend non seulement la forme d'une contribution en espèces, mais elle se traduit aussi dans un appui grâce auquel le message et les œuvres du festival se font connaître bien au-delà de la courte période d'octobre. Des membres du personnel de l'ONF sont toujours présents au festival annuel; ils participent à des tables rondes et sont, pour les artistes sur place, d'éminentes relations dans leur milieu de travail et dans celui de la création. Par ses efforts, l'ONF soutient le travail de milliers d'artistes canadiens autochtones et jette des ponts entre eux et l'industrie grand public.

Les organisateurs du VAFF en disent tout autant. Selon eux, le déjeuner des cinéastes est une source d'occasions professionnelles pour les cinéastes de la relève, qui y voient la chance de pratiquer le réseautage avec les membres du personnel de l'ONF sur place et avec des professionnels bien établis dans l'industrie. Ce déjeuner donne des résultats puisque par la suite, plusieurs cinéastes de la relève réalisent des films dans le secteur privé. À ce titre, le financement du VAFF est un moyen d'épauler constamment les cinéastes canadiens.

Les contributions aux coopératives remplissent la même fonction. Ainsi, le CFAT utilise une partie de sa contribution annuelle pour financer son programme Local Artist in Residency (LAR). En vertu du LAR, un artiste de la région est invité au CFAT pour participer à diverses activités – ateliers, conférences et autres formes d'interaction avec la communauté cinématographique. On peut tirer des conclusions semblables pour les programmes de formation et de mentorat offerts par la NBFC. Les cinéastes appuyés par les coopératives sont en mesure de s'insérer dans le marché cinématographique régional et national, car ils acquièrent les compétences voulues pour se perfectionner.

La promotion continue du cinéma et des cinéastes canadiens se traduit par des contributions ayant un effet durable sur le développement de l'industrie dans son ensemble. Par son aide aux cinéastes, aux festivals de film et aux organismes jouant un rôle dans la formation et le mentorat des personnes qui s'approprient à entrer dans l'industrie, le Programme constitue un investissement dans les agents de développement dont l'appui à l'industrie canadienne du film va bien au-delà de ses propres limites.

***L'ONF obtient une présence active et une reconnaissance dans les initiatives visant à favoriser le développement du cinéma canadien en documentaire et en animation, à produire un impact chez les jeunes et à stimuler le développement de nouveaux talents.***

Par le Programme, l'ONF a une présence active dans des activités conçues pour développer l'industrie canadienne du film (expressément le documentaire et le film d'animation). Les organisateurs de festivals ont indiqué que, grâce aux fonds reçus du

Programme, leur festival est désormais mieux connu. Ils indiquent également que de tels partenariats leur donne une meilleure image sur le plan professionnel, une image plus prestigieuse découlant de la réputation de l'ONF à titre de pierre angulaire de l'industrie nationale du cinéma et chef de file en documentaire et en animation. Les organisateurs de ces festivals soutiennent que le fait d'être associés à l'ONF leur confère un prestige qui amène les cinéastes et les auditoires à leur accorder davantage de considération. Ils affirment aussi que le financement de l'ONF confirme la légitimité de leur mandat, ce qui les rend plus pertinents dans les sphères cinématographiques et culturelles sur lesquelles ils se concentrent. Ainsi, les organisateurs du VAFF affirment que la contribution renforce la crédibilité et le professionnalisme du festival.

En ce moment, les cinéastes [de la relève ou autres] n'ont que l'embarras du choix d'activités auxquelles participer. Or, la présence de l'ONF à notre festival leur signale que nous pouvons les aider et qu'il est tout à leur avantage d'y assister (...) aussi, le prestige d'être associé à l'ONF pourrait attirer les auditoires.

Les organisateurs du Festival Hot Docs, festival documentaire reconnu à l'échelle internationale, soutiennent aussi :

(...) l'ONF a une excellente réputation comme producteur de documentaires; l'ONF est aussi reconnu à l'échelle internationale. Il serait étrange que le Festival Hot Docs n'ait pas l'ONF pour partenaire public. Son absence amènerait les gens à douter de notre crédibilité.

La reconnaissance accrue d'un festival peut attirer des auditoires plus nombreux et des productions de meilleure qualité. En ce sens, la présence de l'ONF aide les festivals à faire la promotion du cinéma canadien. Les organisateurs de l'ImagineNATIVE Festival — dans le cadre duquel on projette les œuvres de nouveaux talents, de documentaristes, de cinéastes d'animation tout en proposant des activités de rayonnement auprès des jeunes — l'affirment dans leur rapport final. Ils indiquent que l'aide de l'ONF leur a permis de tenir un festival ayant attiré 22 % plus de personnes que l'année précédente et un nombre record de programmateurs et de membres de l'industrie. Aussi, 89 % du contenu du festival se composait de primeurs, ce qui témoigne de l'augmentation du nombre de films proposés et de leur plus grande qualité.

L'ONF est également reconnu pour l'aide qu'il accorde aux cinéastes dans le cadre du Programme. Les subventions accordées par les festivals et les organismes ayant un mandat analogue à celui de l'ONF reconnaissent l'excellence des œuvres. Parce que l'ONF remet ces prix et qu'il les finance, on reconnaît son mérite à titre d'artisan de l'excellence dans l'industrie.

Enfin, conformément à son mandat, l'ONF finance par son Programme un vaste éventail de festivals et d'organismes qui mettent en valeur les nouveaux talents. Nombre de programmes décrits dans les sondages visent les cinéastes de la relève et ceux qui en sont à leurs premières armes. Par conséquent, en participant à ces programmes, non seulement l'ONF est reconnu, mais il remplit son rôle de promoteur des nouveaux talents.

## **7b. Résultats intermédiaires**

### ***Établissement d'une base permettant aux festivals, aux organismes et aux cinéastes de faire évoluer les carrières, de créer des œuvres et d'élargir les auditoires.***

Les résultats du soutien apporté par le programme de subventions et de contributions à l'industrie canadienne du cinéma sont mis en évidence dans les avantages à moyen terme procurés aux festivals, coopératives de cinéma et cinéastes. La fabrication de film, l'évolution d'une carrière et le développement des auditoires sont des processus qui s'échelonnent souvent sur plusieurs années et, pour réussir, les organismes et les gens ont besoin d'une aide qui leur permet de fonctionner pendant ces années ou leur ouvre de nouvelles perspectives de perfectionnement professionnel. Le CFAT indique que ses programmes de formation ont contribué à lancer la carrière nationale d'au moins un cinéaste par année depuis 2006. De même, la NBFC affirme que les programmes de formation qu'elle offre aux cinéastes du Nouveau-Brunswick et des provinces avoisinantes a fait grimper le nombre de travailleurs de l'industrie du cinéma formés dans l'Atlantique. Selon la coopérative, cette hausse a consolidé l'industrie dans son ensemble.

Une situation similaire prévaut dans les festivals de film qui, année après année, élargissent leurs auditoires grâce à une programmation de qualité. Des festivals comme Hot Docs et imagineNative indiquent que le financement reçu du Programme permet de nouer des partenariats et d'offrir des activités et des prix, qui à leur tour rehaussent la qualité des films proposés, ce qui est souvent interprété comme la voie directe vers une programmation de meilleure qualité. Par conséquent, le Programme offre aux organisateurs de festivals la possibilité d'élargir leurs auditoires sur de longues périodes.

La situation est légèrement différente pour les cinéastes car les délais de production, de présentation et de lancement d'un film sont souvent indépendants de la volonté des cinéastes et soumis à des facteurs débordant les paramètres du Programme. Établir une carrière de cinéaste demande du temps et un travail soutenu. Le Programme aide les cinéastes à moyen terme en leur fournissant du financement qui leur permet d'achever une œuvre ou d'en produire une nouvelle — Dennis Allen a utilisé ce financement pour entreprendre un nouveau projet. Les cinéastes ont ainsi la possibilité de montrer leurs œuvres à de nouveaux auditoires et de poser les fondations d'une carrière durable.

***Accès accru au patrimoine culturel du Canada et offre de contenu riche et intéressant aux auditoires.***

Les festivals financés par le Programme offrent plus d'activités favorisant l'accès accru des auditoires au patrimoine culturel canadien. Par exemple, Hot Docs et imagineNATIVE proposent des tables rondes, des entretiens avec des artistes ainsi que des séances de questions et réponses entre les auditoires et les cinéastes participant au festival. Le Programme augmente les possibilités d'échanges de savoir entre les cinéastes et les auditoires, ce qui donne à ces derniers une meilleure compréhension du cinéma canadien et des valeurs que reflète son contenu.

La formation offerte par les coopératives de film — comme l'affirment les responsables de la NBFC à propos des cinéastes qu'elle forme dans la région de St-Jean — prépare les cinéastes à intégrer l'industrie cinématographique régionale et nationale. De ce fait, la formation augmente le calibre des cinéastes qui nourrissent l'industrie, laquelle est à son tour renforcée par la participation de ces talents diversifiés.

Enfin, par les subventions qui financent les prix d'excellence de films correspondant au mandat de l'ONF — comme les documentaires et les films d'animation d'auteur — le Programme est source d'enrichissement du patrimoine culturel du Canada, particulièrement en ce qui a trait à la diversité des œuvres susceptibles de mobiliser les auditoires canadiens.

***Maintenir la position de l'ONF comme organisation unique en son genre au sein de l'industrie canadienne du cinéma.***

Les responsables de chaque organisation sondée ont indiqué que le Programme s'accompagne d'un lien privilégié avec l'ONF, lequel va au-delà des contributions monétaires. Cette relation qui est source d'expertise, de réseautage et de soutien qui déborde des simples modalités des ententes de partenariat confère à l'ONF un rôle unique au sein de l'industrie.

### **7c. Résultats à long terme**

***Contribution à la croissance et au développement continu de l'industrie canadienne du cinéma grâce à la promotion directe de ses festivals, de ses organismes et de ses cinéastes.***

Au-delà de l'investissement et du rendement financiers, la croissance de l'industrie du cinéma est marquée par l'expansion de ses auditoires, le perfectionnement de ses

talents et la création de débouchés pour la production de nouvelles œuvres. Elle se caractérise également par le niveau d'expansion, de perfectionnement et de création en dehors du courant dominant de la production et de la consommation, par les possibilités qui s'offrent aux cinéastes de diverses régions et communautés de faire des films et par la capacité des festivals qui proposent différents types de cinéma d'élargir leurs auditoires. Les fonds accordés par le Programme (comme il est mentionné précédemment) aident les organismes et les cinéastes à faire progresser les différents secteurs de l'industrie, notamment le documentaire, le film d'animation ou le cinéma régional. En retour, ces secteurs sont à l'origine d'une croissance durable en formant de nouveaux talents, en faisant évoluer des carrières et en développant des auditoires.

Les festivals, organismes et cinéastes qui reçoivent du soutien sont (en grande majorité) authentiquement canadiens. Les festivals tels Hot Docs, imagineNATIVE et VAFF et tous les autres soutenus par le Programme visent principalement à faire connaître et comprendre le Canada au pays et à l'étranger. Le contenu que le Programme les aide à présenter concourt à faire connaître les valeurs canadiennes et leur interprétation au moyen du cinéma canadien.

Le Programme offre également à l'ONF une occasion d'élargir et d'approfondir les partenariats qu'il a favorisés dans l'industrie canadienne du film et d'accroître l'accessibilité de ses films reflétant les valeurs, expériences et préoccupations canadiennes aux auditoires canadiens et internationaux.

## **8. Recommandations et réaction de la direction**

Au cours de la période visée, la direction du programme de subventions et contributions a envisagé quelques autres moyens d'offrir le programme. Il apparaît (à la lecture de la section 4b. Environnement externe) que le Programme a été adapté pour refléter les changements apportés à son environnement externe et que son avenir à long terme repose sur une analyse stratégique. Voici quelques mesures envisagées :

- Revoir l'ensemble du profil à la lumière des nouveaux médias
- Mettre au point des indicateurs de rendement reliés au plan stratégique

Outre ces mesures et selon les résultats de la présente évaluation, voici les recommandations formulées en vue d'améliorer le Programme tout en conservant la même vision et les mêmes objectifs.

### **Recommandation 1 :**

- **Même si l'ONF dispose d'outils et de pratiques de surveillance financière, le Programme pourrait bénéficier d'une amélioration au niveau de la collecte des données et des indicateurs de rendement pour mesurer le succès remporté dans l'accomplissement des résultats visés à court, moyen et long termes.**
- **Les objectifs et attentes liés au Programme devraient être communiqués aux intervenants.**

#### **Réaction de la direction – Recommandations acceptées**

**Le cadre de rendement de l'ONF fera l'objet d'un examen approfondi afin de mesurer les progrès réalisés dans l'accomplissement des résultats visés. Les objectifs et attentes liés au Programme seront communiqués à nouveau aux intervenants.**

**La division de l'accessibilité et des entreprises numérique se chargera de la surveillance du Programme et évaluera son rendement au moyen d'indicateurs clairement établis.**

#### **Calendrier de mise en œuvre**

**Un plan d'action sera rédigé d'ici juillet 2010**

**Cadre du Programme, assorti d'indicateurs de rendement : septembre 2010**

#### **Recommandation 2 :**

- **La structure de gouvernance du Programme devrait être centralisée. Le Programme est actuellement administré par différentes divisions de l'ONF et par différents intervenants à l'interne. Un seul gestionnaire devrait assumer la surveillance de l'ensemble du Programme et la coordination avec les différentes divisions.**

#### **Réaction de la direction – Recommandation acceptée**

**À la reconduction du Programme, Accessibilité et entreprises numériques affectera un gestionnaire à la surveillance du Programme. Il incombera également à ce gestionnaire de mesurer la progression globale dans l'accomplissement des résultats visés par le Programme.**

